



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 04 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la réunion du Conseil municipal :

le jeudi 10 novembre 2022 à 18h30,

Espace Robert Hossein
65100 LOURDES

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

Par délibération n°2 du conseil municipal du 24 septembre 2021 « modification définitive du lieu des séances du Conseil municipal de la ville de Lourdes », l'assemblée délibérante a approuvé le lieu définitif de réunion du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, cependant la jurisprudence a reconnu la possibilité de déroger à cette règle lorsque le lieu est indisponible. Ainsi, compte tenu de l'indisponibilité exceptionnelle du Palais des Congrès le 10 novembre 2022, la séance du Conseil municipal aura lieu à l'Espace Robert Hossein 19 avenue Alexandre Marqui 65100 Lourdes.

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/Villedelourdes>

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance publique du jeudi 29 septembre 2022

I. DECISIONS DU MAIRE

1 - Décisions du Maire

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

II. ADMINISTRATION GENERALE

- 2 - Rapport d'activité et comptes administratifs 2021 de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- 3 - Rapport d'activité et compte administratif 2021 du Syndicat intercommunal multi-accueils jeunesse et écoles
- 4 - Renouvellement de la labellisation "Information jeunesse"
- 5 - Mise à disposition d'un service civique auprès du Centre social : convention d'intermédiation avec le Centre régional d'information jeunesse
- 6 - Protocole entre la ville de Lourdes et la SNCF : partenariat pour la construction de la destination Lourdes 2030
- 7 - Adhésion au CEREMA

III. FINANCES

- 8 - Décision Modificative n° 2022 - 1 : Budget Principal
- 9 - Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune de Lourdes et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- 10 - Fonds de solidarité logement : participation communale 2022
- 11 - ADIL : Subvention 2022
- 12 - Protocole transactionnel SNC Les Parkings de Lourdes - ville de Lourdes

IV. TRAVAUX / URBANISME

- 13 - Constitution d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale cadastrée n° AM 11 lieu dit "LA RIBERE"
- 14 - Constitution d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale cadastrée n° BM 47 lieu dit "ROUTE DE JULOS"
- 15 - Constitution d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale cadastrée n° ZA 59 lieu dit "LES BATS"
- 16 - Eclairage public : fourniture et pose de 140 horloges astronomiques
- 17 - Eclairage public : éradication de 54 lampes à vapeur de mercure
- 18 - Périmètre définitif de la zone d'aménagement différée

V. TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

- 19 - Adhésion à l'éco-organisme ALCOME

VI. SPORTS

- 20 - Sports : affectation de l'aide au sport

VII. CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 21 - Association la Diaconie de la beauté : second Festival de la beauté - Subvention exceptionnelle
- 22 - Convention de mandat de billetterie en ligne - Festik



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIII. **AFFAIRES JURIDIQUES**

23 - Cession piscine flottante du lac de Lourdes

24 - Cession du Banc de la Grotte n° 27 à Monsieur Michel LAFON-PLACETTE

25 - Cession du Banc de la Grotte n° 8 à Monsieur Michel LAFON-PLACETTE

Le Maire,



Thierry LAVIT

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

